

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2008
Publication : 07/05/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-4-6-2
Séance du vendredi 25 AVR. 2008

C051 ANIMATION DE LA DEMARCHE GERPLAN

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de donner un avis favorable à la communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN pour le financement du poste d'animateur GERPLAN 2008 pour un montant de 10.133,20 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions